



accueil & accompagnement des étudiants en SITUATION DE HANDICAP

TU PEUX M'EXPLIQUER
POURQUOI TU PASSES
TES NOTES À UN
ÉTUDIANT QUI NE VIENT
PRATIQUEMENT
JAMAIS?

C'EST LA PRIME
À LA FAINÉANTISE!

1. PARCE QU'IL
EST EN SITUATION
DE HANDICAP!

2. PARCE QUE
C'EST PRÉCISÉMENT
MON RÔLE
DE PRENEUSE
DE NOTES!



DES ACTIONS EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS

Le SSU met en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte des besoins de tout étudiant confronté à un trouble de santé invalidant ou au handicap, afin de lui permettre de mener au mieux son projet d'études et sa vie étudiante (formation, culture, sport, vie sociale...).

Pour bénéficier d'un aménagement en cours ou en examen, dans le cadre d'un plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé, une consultation avec un médecin du SSU constitue un passage indispensable. Il vous est également fortement conseillé de prendre contact avec l'un des chargé d'accueil et d'accompagnement du SSU pour vous accompagner dans la réalisation des préconisations établies durant la consultation médicale.

Les aménagements ne peuvent être proposés que pour une durée maximale d'une année universitaire. La reconduction des mesures nécessite un entretien annuel avec le médecin du SSU.

Le rendez-vous auprès du SSU doit être pris le plus tôt possible et en tout état de cause avant le 15 novembre de l'année pour le 1^{er} semestre et le 15 mars pour le 2nd semestre, afin que toutes les situations puissent être prises en compte (sauf en cas de handicap temporaire ou d'aggravation brutale d'une pathologie clinique).

Concernant les incapacités temporaires, des accompagnements pourront, dans la mesure du possible, être mis en place également.

Vous pouvez prendre un rendez-vous au SSU :

✉ ssu@univ-tours.fr

☎ 02 47 36 77 00 (Tours) ☎ 06 98 17 01 84 (Blois)

LES DÉMARCHES CONSEILLÉES AVANT L'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ

Les futurs étudiants qui souhaitent obtenir des aménagements spécifiques (accompagnement humain, aide technique...) dans le cadre de leurs études à l'université de Tours peuvent se rapprocher du SSU **dès le mois d'avril** précédant la rentrée universitaire envisagée afin d'anticiper au mieux leurs besoins.

Les documents à fournir :

- ✓ Dossier médical (éléments récents). Par exemple : certificats médicaux, bilan d'orthophonie de moins de 18 mois (si vous disposez d'un bilan plus ancien, contactez le SSU au plus vite) ;
- ✓ Carnet de santé ;
- ✓ Des éléments transmis par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) si vous avez un dossier ;
- ✓ Les aménagements dont vous avez bénéficié durant votre scolarité.

⚠ **Pour les étudiants inscrits en PASS/LAS**, un **bilan orthophonique** réalisé par l'orthophoniste du SSU est **obligatoire** en vue d'obtenir des aménagements d'examens. ➤ Contacter le SSU au plus tôt.



LES DISPOSITIFS EXISTANT POUR LES ÉTUDIANTS

Pendant les études :

- ✚ Aide à la mobilité (accompagnement aux déplacements intercours, BU)
- ✚ Aide à la manipulation en travaux pratiques ou autres
- ✚ Crédit de photocopies
- ✚ Prise de notes : étudiant de la promotion qui transmet ses notes de cours pour un étudiant en situation de handicap
- ✚ Tutorat / soutien: étudiant senior qui aide l'étudiant en situation de handicap dans la réalisation des devoirs, la compréhension des cours, la rédaction d'un mémoire ; aide à la méthodologie
- ✚ Possibilité d'interprétariat en LSF / LPC
- ✚ Dématérialisation de certains enseignements via le portail Célène¹.
- ✚ Mise à disposition de logiciels selon les différents types de handicap
- ✚ Prêt de matériel : ordinateur, tablette, dictaphone, micro-cravate, etc...
- ✚ Un réseau de référents handicap enseignants et de référents handicap administratifs sont présents dans chaque faculté, pour assurer un lien entre le SSU et les étudiants et permettre la mise en place des mesures proposées par le SSU.
- ✚ Matériel spécifique disponible dans certains amphithéâtres et dans toutes bibliothèques universitaires;

¹ Célène est la plateforme pédagogique de l'université
Célène signifie Cours en ligne et enseignement numérique pour les étudiants.

LES DISPOSITIFS EXISTANT POUR LES EXAMENS ET LE PARCOURS D'ÉTUDES :

Aménagements des examens :

- ✚ Temps supplémentaire ;
- ✚ Composition sur ordinateur ;
- ✚ Salle particulière ou à petit effectif ;
- ✚ Possibilité de sortir de la salle durant l'examen, de manger, de faire un soin en rattrapant le temps dans la limite d'un temps supplémentaire défini ;
- ✚ Secrétariat d'examen : écriture sous la dictée et/ou reformulation/lecture de consignes ;
- ✚ Décalage de la soutenance : lorsque sa santé le nécessite, l'étudiant en situation de handicap peut obtenir une dérogation de soutenance qui ne dépassera cependant pas la date limite arrêtée par le règlement universitaire ;
- ✚ Adaptations d'épreuves : sujets numérisés et/ou agrandis, police particulière...

Aménagements du parcours d'études :

- ✚ Possibilité d'accomplir l'année d'études en deux ans ;
- ✚ Possibilité de garder une bourse d'études en cas d'absences répétées en cours (sur justification médicale) ;
- ✚ Régime spécial d'études en lien avec le handicap (possibilité de passage des examens de contrôle continu à des examens en contrôle terminal) ;
- ✚ Dispense ponctuelle d'assiduité.

Et après les études... :

- ✚ L'insertion professionnelle & stages : la Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelles (MOIP) peut vous accompagner.

D'autres mesures d'aménagement du cursus ou des examens sont possibles. Toutes les situations individuelles seront traitées au cas par cas par l'équipe du SSU.

accueil & accompagnement des étudiants en
SITUATION DE HANDICAP

TU PEUX M'EXPLIQUER
POURQUOI TU PASSES
TES NOTES À UN
ÉTUDIANT QUI NE VIENT
PRATIQUEMENT
JAMAIS?

C'EST LA PRIME
À LA FAINÉANTISE!

1. PARCE QU'IL
EST EN SITUATION
DE HANDICAP!

2. PARCE QUE
C'EST PRÉCISÉMENT
MON RÔLE
DE PRENEUSE
DE NOTES!

univ université
de **TOURS** } Service de santé
universitaire

✉ ssu@univ-tours.fr

lundi > vendredi / 8h30 > 17h00

☎ 02 47 36 77 00

60 rue du Plat d'Étain à Tours - bât. H